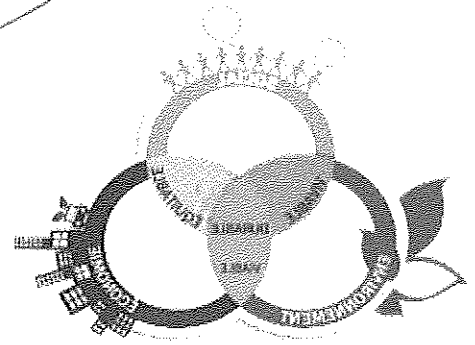




## **Rapport 2019**

### **sur la situation en matière de développement durable du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura**



La France a renforcé son engagement dans le développement durable par la révision de la Constitution, avec la Charte de l'environnement, et de façon opérationnelle par la promulgation des lois « Grenelle » et l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable.

C'est dans ce cadre que le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Par transposition aux SDIS des dispositions applicables aux départements en matière de contrôle de légalité et de contrôle budgétaire, sur la base de l'article L 3241-1 du CGCT, il convient que le SDIS du Jura présente au CASDIS un rapport sur la situation de l'établissement en matière de développement durable.

Le décret d'application stipule que le « *rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable, visées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :*

- *le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,*
- *le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.*

*Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes. »*

L'article L. 110-1 du code de l'environnement précise que « *l'objectif de développement durable répond de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :*

- *la lutte contre le changement climatique,*
- *la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,*
- *la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,*
- *l'épanouissement de tous les êtres humains,*
- *une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. »*

Le SDIS du Jura, établissement public autonome, est conscient de son rôle dans la démarche environnementale nationale parce qu'il :

- construit, exploite et entretient des infrastructures et planifie son évolution parallèlement à celui du territoire comme précisé par le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR),
- a également pour mission de répondre aux attentes sociales (féminisation, jeunes sapeurs-pompiers, service civique, formations professionnelles) et de construire un projet collectif pour le bien-être de ses personnels en adéquation avec celui de la population secourue (formation, prévention)
- consomme, produit et génère des nuisances, ses choix de consommation ont alors un poids économique sur le territoire.

Sur la base des éléments méthodologiques disponibles, le rapport comporte deux parties :

- une première partie constituant une analyse des actions du SDIS au regard des cinq finalités du développement durable, qui repose en grande partie sur les éléments développés dans le SDACR,
- une deuxième partie présentant le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de l'établissement.

Ce rapport ne s'inscrit pas totalement dans le format préconisé puisqu'il ne fait pas état des modalités d'évaluation des actions, la mise en place d'indicateurs pertinents et exploitables devant être déterminés au préalable.

**A) Les actions qui répondent aux finalités du développement durable**

Cette première partie décrit, de façon synthétique, le bilan des actions menées par le SDIS dans le cadre des politiques qu'il met en œuvre dans son domaine de compétence, et qui contribuent, en tout ou partie, aux cinq finalités du développement durable.

**LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe à 40 % les objectifs de réduction du niveau d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 et à 75 % en 2050 par rapport au niveau de 1990.

Si le SDIS n'est pas tenu de réaliser un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (« BEGES »), obligatoire pour les établissements publics employant plus de 250 personnes, il œuvre, dans la mesure de ses possibilités, à une maîtrise des consommations et de la demande en énergie dans un objectif de contribution à la réduction d'émission de gaz à effet de serre.

**Démarches engagées par le SDIS :**

<p><b>Maîtrise des consommations et de la demande en énergie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyse pour chaque projet immobilier nouveau des prescriptions thermiques réglementaires (isolation, chauffage) à mettre en œuvre au regard de l'activité du bâtiment (nb de personne, fréquence d'occupation, ...)</li> <li>• définition de températures de consignes dans les CIS : zone administrative 19°C, zone remise (hors gel) 5° C, zone VSAV 12°C</li> <li>• mise en place de détecteurs de présence pour un éclairage maîtrisé, installation de luminaires basse consommation dans les nouveaux bâtiments, asservissement du chauffage des remises à l'ouverture des portes pour certains CIS</li> <li>• cahiers des charges aux maîtres d'œuvre imposant des procédés constructifs réduisant les coûts de maintenance et d'exploitation des bâtiments</li> <li>• réalisation d'un audit énergétique du CIS SALINS-LES-BAINS en 2018 et réalisation des travaux préconisés en 2019/2020, mesure des résultats à l'issue (hiver 2020/2021)</li> </ul>		<p>Dépense moyenne d'énergie (années 2018 et 2019) : <b>464 000 €</b></p> <p>426 000 € sur période 2016 / 2017</p>
<p><b>Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• depuis 2007, acquisition de véhicules poids lourds équipés de la technologie SCR (réduction catalytique sélective), son utilisation permet de transformer 85% des polluants (oxydes d'azotes, appelés NOx) en vapeur et en azote inoffensif</li> <li>• mise à disposition du personnel, pour leurs déplacements sur trajets courts, d'un véhicule électrique</li> <li>• incitation à l'utilisation des transports en commun (train, bus) pour les actions de formation extra départementales impliquant un seul agent, covoiturage à privilégier à partir de 2 agents en l'absence de mode de transport en commun approprié</li> <li>• réduction des déplacements dans le cadre des formations par une incitation à la baisse des volumes de stage en présentiel au profit du « e-learning » pour les formations administratives, et l'organisation de formations en interne pour les sapeurs-pompiers volontaires (exemple de la FAO des Lieutenants)</li> <li>• développement de serveurs informatiques virtualisés induisant une réduction du nombre de serveurs physiques et des climatiseurs associés</li> </ul>		
<p><b>Les axes d'amélioration</b></p>		
<p><b>une politique de gestion des fluides et des énergies concourant à une réduction des consommations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- constituer une base de données fiable des indicateurs thermiques des bâtiments (consommations, coûts, évolution)</li> <li>- actions de sensibilisation des utilisateurs, communication du SDIS sur l'évolution des consommations des centres</li> <li>- à l'issue de l'exécution du programme immobilier de reconstruction et réhabilitation des CIS, envisager la définition d'un programme pluriannuel de travaux d'amélioration (isolation, chauffage) sur la base d'un audit de performance énergétique des bâtiments.</li> </ul>	

## **PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES**

Toutes les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles, aujourd'hui à des niveaux et des taux d'évolution alarmants, résultent en grande part de choix économiques, sociaux et politiques, et hypothèquent la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir selon leurs aspirations. Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement économique. Leur conservation est essentielle pour un développement durable ; elle oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts.

### **Démarches engagées par le SDIS :**

#### **Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols)**

- la modernisation des méthodes et équipements (lances à débit variable, limitation des quantités d'eau, gestion des eaux d'extinction) assure une diminution de l'impact sur l'environnement des techniques d'extinction
- la mise en place de citernes souples sur les secteurs où la défense incendie s'avère défaillante permet de limiter les pollutions aériennes, voire terrestres, en cas d'extinction des feux.
- utilisation de mouillant / moussant dans les engins incendie, moins polluant que l'émulseur précédemment en service

#### **Gestion des déchets**

- tri sélectif des déchets fonctionnels (déchets des activités mécaniques, électriques, électroniques, articles textiles et chaussures) pour un recyclage ou traitement par des prestataires de services spécialisés. Une politique de tri des papiers ou imprimés est mise en place avec une dotation, par bureaux et locaux de vie, de contenants appropriés.
- élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux dans des conditions respectueuses de la santé et de l'environnement (conclusion d'une convention avec le Groupement d'Intérêt Public pour l'Elimination des Déchets d'Activités de Soins)

#### **Approche multifonctionnelle du territoire**

- développement du Système d'Information Géographique (SIG) afin de cartographier les risques recensés sur le Département
- réalisation et mise à jour des plans d'établissement répertoriés (ETARE)
- développement de la culture du risque industriel afin d'intervenir auprès des industriels et proposer des dispositions constructives de nature à faciliter les interventions ultérieures

#### **Préservation de la diversité des paysages, des ressources naturelles**

- adaptation des nouvelles constructions à la configuration des terrains mis à disposition par les collectivités (respect de la déclivité, des accès). Les surfaces non imperméabilisées pour les besoins du projet restent engazonnées, les aires de lavage sont dotées d'un séparateur d'hydrocarbure.
- dans le cadre du nouveau PPE des matériels roulants : utilisation de moyens mouillant – moussant pour limiter l'utilisation de l'eau lors d'extinction d'incendie

#### **Les axes d'amélioration**

**une politique de gestion des ressources naturelles et de lutte contre les pollutions**

- réduire ou limiter mécaniquement les usages de l'eau potable (dans les bâtiments et lors de l'extinction des incendies) et de l'électricité notamment sur des matériels à l'arrêt sous tension ou en veille
- sensibiliser les agents à la pratique individuelle et régulière de l'éco-conduite

**favoriser la réduction des déplacements**

- encourager l'usage de la visioconférence
- conduire une réflexion sur le télétravail (personnel administratif)

## EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » et aux considérants de la Charte de l'environnement qui reconnaît que « ... l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ».

Il s'agit également d'un principe républicain, énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement. ». Afin que tous, nous puissions poursuivre nos aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits.

### Démarches engagées par le SDIS :

<p><b>Education et formation tout au long de la vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> plan pluriannuel de formation (période 2018 – 2020) qui cherche à inscrire l'établissement dans une dynamique de développement des compétences individuelles et collectives afin d'optimiser la réalisation des missions.</li> <li>• structuration de la formation des sapeurs-pompiers par l'acquisition d'un second caisson à feux venant compléter la dotation en matériel de formation au CSP de CHAMPAGNOLE</li> </ul>	
<p><b>Gérer durablement les ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identification de la tension entre la charge opérationnelle et la disponibilité de la ressource humaine conduisant à un renfort en personnel permanent (création de 3 postes de SPP en 2018)</li> <li>• mise en œuvre de conventions de disponibilité de sapeurs-pompiers volontaires avec les employeurs</li> <li>• augmentation en 2018, pour les CIS de catégorie 2, 3, 4 et 5, de l'effectif maximum autorisé</li> <li>• motion de soutien du CASDIS aux SPV relative à la transposition de la directive européenne sur le temps de travail</li> </ul>	
<p><b>Vigilance au regard de la santé des populations (contre les expositions aux risques)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participation à des actions de prévention des risques (guide d'élaboration des plans communaux de sauvegarde, ...)</li> <li>• rédaction d'un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie</li> <li>• recensement des sources et des cibles de danger dans les zones inondables</li> <li>• positionner le SDIS, dès la phase projet, comme un partenaire du maître d'ouvrage lors de la construction d'ouvrages générateurs de risques spécifiques</li> <li>• mise en œuvre d'une politique de santé au travail en lien avec le CHSCT et le service de santé : prévention des risques psychosociaux et prévention des accidents corporels et de circulation</li> </ul>	
<p><b>Participation des habitants et des usagers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• déclinaison par un plan d'action départemental, sur la période 2017/2019, des mesures proposées au niveau national en faveur du volontariat</li> <li>• en termes de secours aux personnes : adhésion du SDIS au dispositif gérant l'application mobile « STAYING ALIVE » permettant la géolocalisation de « bons samaritains », des secouristes susceptibles d'intervenir sur les arrêts cardiaques en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers ou du SAMU</li> <li>• incitation des maires à la création de réserves communales de sécurité civile</li> </ul>	
<p><b>Les axes d'amélioration</b></p>	
<p><b>Politique de prévention des risques et de maintien des ressources</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre les actions de prévention en matière d'accidentologie (corporelle, matérielle) et de prévention des risques professionnels</li> <li>- mener une réflexion sur la possible catégorisation des carences afin de réaliser des transports en différé</li> </ul>
<p><b>Politique en faveur du volontariat et de la formation des personnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- finaliser l'organisation du plateau technique de formation au CIS de CHAMPAGNOLE par la mise en place des infrastructures annexes nécessaires (vestiaires, sanitaires)</li> <li>- poursuivre les actions mises en œuvre en faveur du volontariat</li> </ul>

## COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

Il s'agit de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer notamment que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains.

Cette finalités est complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain.

### Démarches engagées par le SDIS :

<p><b>Préservation du maillage territorial</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* pour tenir compte des difficultés de fonctionnement rencontrées dans certains secteurs, adaptation de l'organisation territoriale par le regroupement de CIS pour atteindre les objectifs de couverture opérationnelle</li> <li>* transformation de CIS en Poste Avancé (PA) pour permettre de pallier les difficultés de disponibilité de certains CIS et de conserver un lien de proximité avec les territoires ruraux ou éloignés notamment</li> <li>* création en 2017 d'un groupement des unités territoriales</li> </ul>		<p>50 CIS sur le département et 5 postes avancés, 8 CIS sont issus de regroupements de centres</p>
<p><b>Solidarité entre les territoires, entre les services concourants aux missions de sécurité civile et relations avec les acteurs de la santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* coopération interdépartementale et transfrontalière organisée par des conventions d'assistance mutuelle signées par le SDIS du Jura et les SDIS limitrophes ainsi que par un arrangement particulier avec le canton de VAUD</li> <li>* coopération avec le peloton de gendarmerie de montagne et 4 associations agréées de sécurité civile (Spéléo Secours du Jura, ADRASEC, Croix Rouge Française, Secours Catholique)</li> <li>* renouvellement en 2015 de la convention départementale relative à l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente avec l'État et les centres hospitaliers de BESANÇON et de LONS-LE-SAUNIER.</li> <li>* soutien aux CPI par le don de matériels et d'équipements dans la mesure des possibilités du SDIS</li> <li>* création en 2019 du dispositif de réserve d'anciens sapeurs-pompiers</li> </ul>		
<p><b>Promouvoir la culture de la sécurité civile</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* participation à différentes actions de communication en faveur de la jeunesse (« journées défense citoyenneté », forum des métiers, ...) et en faveur de l'ensemble de la population (portes ouvertes dans les CIS, salon « Made In Jura », ...)</li> <li>* refonte du site Internet, changement de nom de domaine pour une meilleure identification, développement de la communication via les réseaux sociaux</li> </ul>		
<p><b>Les axes d'amélioration</b></p>		
<p><b>relations avec les acteurs de la santé et les services concourants aux missions de sécurité civile</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- construire une coopération pérenne et équitable avec les acteurs de l'urgence (ARS, SAMU, CRRA)</li> <li>- expérimentation sur l'engagement du SSSM en complément du SMUR (principe validé en 2019)</li> <li>- poursuivre les coopérations en vigueur avec les services et associations concourants aux missions de sécurité civile</li> </ul>	
<p><b>Organisation territoriale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- envisager les solutions pour répondre à la problématique de l'éloignement des centres hospitaliers générant de longs trajets VSAV sur certains secteurs</li> <li>- poursuivre et achever l'exécution du programme pluriannuel de construction/réhabilitation de CIS</li> </ul>	

## DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

S'inscrire dans une logique de développement durable demande d'adopter des modes de consommation et de production raisonnés, respectueux de l'environnement et des conditions de vie sur terre. Les collectivités territoriales doivent faire preuve d'écoresponsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population mais encore en tant que consommateurs.

### Démarches engagées par le SDIS :

<b>Adéquation entre ressources humaines locales et activités opérationnelles</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* secours et assistance à personne : redéfinition de la liste des missions qualifiées comme étant des prestations de services</li> <li>* secours routiers : après analyse du nombre d'accident de circulation et du nombre de missions de désincarcération ⇒ diminution du parc en moyens de secours routiers et adaptation des formations</li> <li>* validation d'un PPE des matériels roulants dont les principaux objectifs sont de permettre une meilleure couverture des risques émergents (inondations, feux de forêts) et de s'adapter aux évolutions attendues dans le domaine du secours d'urgence aux personnes</li> <li>* renforcement du rôle du CTA comme outil de pilotage des moyens humains et matériel par la mise en œuvre « d'outils interfacés » avec les autres services</li> </ul>	<p>17 283 demandes de secours (-9,29% // 2018),</p> <p>25 354 sorties d'engins (-6,12% // 2018),</p> <p>1 demande de secours toutes les 30 minutes</p> <p>1 appel reçu au CTA toutes les 4 minutes 54 secondes (données 2019)</p>
<b>Développement d'une politique d'achat responsable</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* insertion de clauses sociales et environnementales dans certains marchés et application du principe de marchés réservés (entretien espaces verts)</li> <li>* coopération avec le Département du Jura formalisée par la mise en œuvre de groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau, de papier</li> <li>* mutualisation inter-SDIS pour l'achat de moyens opérationnels (convention individuelle avec l'UGAP)</li> <li>* adhésion à des groupements et centrales d'achat (CAHPP, ULISS, UGAP) pour l'approvisionnement de la PUI, la fourniture d'électricité et de gaz, ...</li> </ul>	
<b>Favoriser des modes de production et de consommation durables et responsables</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* déploiement d'un nouveau logiciel de gestion des stocks interfacés avec les logiciels existants (PACKSET) permettant la traçabilité et un contrôle des quantités des divers matériels délivrés aux CIS sur la base des inventaires types (matériels incendie) et de lots types (lot tronçonnage, capture d'animaux, bâchage, ...)</li> <li>* généralisation du principe de l'échange pour les effets d'habillement (y compris les EPI)</li> <li>* cession des matériels réformés selon le principe de la vente aux enchères (adhésion au site Webenchères) : aucune destruction sur les 66 matériels réformés sur la période 2016/2018</li> </ul>	
<b>Les axes d'amélioration</b>	
<b>Organisation de la réponse opérationnelle en termes de matériels et de moyens de communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire évoluer le système d'alerte (GFO) permettant au CTA une gestion optimisée de l'engagement des moyens</li> <li>- expérimentation d'une dotation collective des casques dotés d'un système de radio</li> <li>- favoriser la rotation des VSAV entre CIS et généraliser les alternances de l'engagement opérationnel des VSAV dans les CIS qui en possèdent plusieurs afin de mieux répartir les distances kilométriques parcourues</li> </ul>
<b>Politique de consommation et d'achat responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre et développer la coopération en matière d'acquisition de véhicules opérationnels avec les SDIS de la région Bourgogne Franche-Comté</li> <li>- poursuivre le déploiement du module informatique PACKSET pour permettre l'automatisation des demandes par les CIS</li> <li>- développer en interne les contrôles et réparations de certains équipements (EPI, casques, ...)</li> </ul>

## **B) Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions**

La démarche d'identification des actions ou politiques publiques engagées par le SDIS au titre des cinq finalités du développement durable repose principalement sur une lecture transversale du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) révisé en 2013. Le travail alors entrepris d'analyse des risques, de la typologie des interventions, mélangé au constat d'une évolution sociétale tendant à un niveau d'exigence accru en termes de services d'urgence, ont contribué à faire émerger les principaux enjeux auxquels le SDIS devaient répondre.

Ainsi, pour le présent rapport, les constats et propositions d'évolution identifiés au sein du SDACR ont été analysés par le prisme des 5 finalités du développement durable. Les éléments du rapport sont également mis à jour et complétés annuellement par les orientations et décisions du conseil d'administration.

Certes, la démarche d'élaboration du rapport « développement durable » ne résulte pas d'une coordination inter-services avec la constitution d'un comité de pilotage dédié ; néanmoins, elle repose pour l'essentiel sur un document élaboré dans le cadre d'une concertation élargie imposée au titre du cadre législatif et réglementaire du SDACR.

L'évaluation des actions reste à mettre en œuvre. La définition d'indicateurs pertinents et exploitables sur le long terme devrait pouvoir enrichir le travail réalisé et favoriser l'implication de l'ensemble des services du SDIS mais également des élus.

Toutefois, le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre fera l'objet d'une évaluation globale dans le cadre de la prochaine révision du SDACR (programmée au titre de l'année 2020).

## **I) La politique de gestion des ressources humaines**

### **1) Les politiques de santé au travail**

La politique de santé au travail reste une priorité de service afin de préserver le capital humain et le maintien de la condition physique des agents

#### **a) L'implication du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans la prévention des risques professionnels**

La prévention des risques psychosociaux : suite aux résultats de l'enquête réalisée en 2015 qui a révélé 7 facteurs de risque (compatibilité des instructions entre elles, confrontation à la souffrance d'autrui, tensions avec le public, durée hebdomadaire de travail, soutien de la part des supérieurs hiérarchiques, travail en horaires atypiques et violences internes au travail), un plan d'actions est mis en place en 2016 décliné selon 4 axes :

- actions sur l'organisation du travail
- actions de formation
- actions de médiation
- actions de communication

La prévention des accidents (corporels, de la circulation) :

Les actions en matière de prévention des risques routiers :

- création en 2008 d'un plan de prévention du risque routier,
- amélioration de la visibilité des SP intervenant sur la voie publique par le renforcement du balisage des engins et des EPI,
- désignation d'un assistant de prévention du risque routier,
- acquisition d'un simulateur de conduite.

Les actions en matière de prévention des risques corporels :

- formation des personnels concernés aux risques électriques,
- protocole avec l'Etat de prévention et de lutte contre les agressions, en partenariats avec les services de police et de gendarmerie,
- diffusion de brochures sur les TMS et le travail sur écran, expérimentation de l'assise sur balle gymnique, assistance d'une ergonome pour des études de postes de travail,
- formation des animateurs APS,
- renforcement du service RH en 2019 (coordinatrice CHSCT) par une personne en contrat d'apprentissage pour une durée de 2 ans dans le cadre d'une formation Master Risques et Environnement.

#### **b) Le Service de Santé et Secours Médical**

Le Service de Santé et Secours Médical (SSSM) assure le suivi médical réglementaire des sapeurs-pompiers permettant une meilleure connaissance des risques auxquels ils sont exposés. Le SSSM développe également des actions de prévention (hygiène des VSAV, risques cardio-vasculaire, ...). Au suivi somatique s'ajoute une écoute psychologique puisque les agents ont la possibilité de rencontrer, à leur demande, des psychologues (cellule Campsy).

La création depuis 2012 du Soutien Sanitaire Opérationnel renforce l'implication du service de santé dans le cadre des politiques de santé au travail.

Le protocole mis en place en 2017 dans le cadre des FMA CEPARI, qui consiste à effectuer des relevés des constantes des personnels lors de l'effort sous ARI et à recueillir des données épidémiologiques, permet sur le long terme d'obtenir un état de santé des effectifs et d'envisager les mesures de prévention adaptées.

#### **c) La pratique sportive**

Les activités physiques et sportives ont pour objectif de permettre aux personnels concernés d'entretenir et parfaire leur condition physique dans un but d'efficacité opérationnelle, tout en améliorant leur santé et leur sécurité. Ainsi, les CIS ont bénéficié d'un plan de dotation sur 5ans (2012 à 2016) de matériel de sport à raison de 20 000 € par an.

Les séances sont ouvertes, sous conditions, aux personnels administratifs et techniques.

### **2) Une politique des ressources humaines impliquée dans la protection sociale complémentaire des agents**

L'adhésion aux garanties de protection sociale complémentaire est ouverte, au SDIS du Jura, à tous les agents quel que soit leur statut : titulaires et stagiaires, non titulaires de droit public, agents de droit privé, apprentis, retraités.



Les risques pour lesquels le SDIS apporte une participation financière aux agents sont :

- le risque santé garantissant toute atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité,
- le risque prévoyance garantissant les risques incapacité, invalidité et décès.

### **3) Un périmètre associatif au rayonnement départemental**

#### **a) L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Jura**

Au travers de ses actions, l'UDSPJ vient en aide dans les moments difficiles auprès des familles des personnels concernés. Elle permet une représentation de tous les sapeurs-pompiers et la défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics locaux et des autorités d'emploi. Elle assure le lien social et intergénérationnel par l'organisation de journées d'information et cultive le devoir de mémoire. Elle participe aussi à l'œuvre des pupilles.

#### **b) Le Comité des Œuvres Sociales (COS) / Le CNAS**

Le COS, par ses cotisants actifs et retraités, participe au lien intergénérationnel et, par ses actions, à la cohésion sociale. La décision d'adhérer à partir de 2019 au CNAS permet d'élargir l'offre des prestations et des services proposés aux agents.

#### **c) Les Amicales**

Les amicales des CIS œuvrent au maintien du lien social avec la population de leur territoire par l'organisation de diverses manifestations (journées portes ouvertes, formation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours, ...). Elles constituent également le premier niveau d'écoute et de soutien des personnels en difficulté.

## **II) La gestion durable du patrimoine et des moyens généraux**

### **1) Le parc immobilier**

57 bâtiments, représentant 30 500 m<sup>2</sup>, composent le patrimoine immobilier du SDIS qui est propriétaire de 17 d'entre eux. A ce jour, sur ces 57 bâtiments, 48 sont considérés comme étant en très bon ou bon état.

Ils ont été construits ou rénovés dans le respect des prescriptions des réglementations thermiques en vigueur au moment de leur réalisation.

Chaque année, divers travaux d'entretien sont réalisés dans les CIS (230 000 €/an en moyenne) sans répondre toutefois à une logique d'amélioration énergétique. Il s'agit plutôt d'un entretien « à l'identique » permettant aux bâtiments de conserver leur qualité d'origine.

A l'issue de l'exécution du programme pluriannuel de reconstruction / réhabilitation, un diagnostic énergétique portant sur les bâtiments les plus anciens pourrait permettre la planification de travaux visant à une meilleure maîtrise des consommations.

### **2) Les équipements**

#### **La dématérialisation**

La dématérialisation est un enjeu pour chaque collectivité et établissement public. Elle répond à des besoins pratiques, de simplification, de rapidité, d'économie, de gain de productivité mais aussi à des obligations prévues par les textes.

Ainsi, pour sa gestion administrative et financière, le SDIS :

- adhère à COGITIS, syndicat mixte pour le traitement de l'information et les nouvelles technologies
- bénéficie d'une plateforme dématérialisée :
  - o commune avec le Département en matière de marchés publics,
  - o de télétransmission des pièces comptables : payes, pièces justificatives des indemnités versées aux SPV avec précompte de la PFR
  - o de dématérialisation des documents (convocations, rapports, délibérations), liés aux instances,
- s'est doté d'un portail intranet permettant à chaque SPV de disposer d'une adresse de messagerie, d'échanger des documents, formulaires ou demandes directement avec le service de la Direction concerné.

**Projet « Convergence »** : à l'issue d'un audit fonctionnel du système d'information du SDIS qui a confirmé l'absence de dialogue entre les différents applicatifs métiers du SDIS, l'utilité d'une convergence des systèmes d'information reposant sur la mise en place d'un entrepôt de données a été confirmée. Le SDIS a donc amorcé en 2016 la démarche visant à partager l'information et à fiabiliser les données par le renouvellement des outils informatiques nécessaires aux ressources humaines, à la formation et à la gestion de la paie.

Le déploiement de ce projet s'est poursuivi en 2017 au niveau du service de santé, il a été étendu à la logistique en 2018. L'extension de modules reste à réaliser pour la partie logistique pour permettre un dialogue efficace entre ce pôle, les CIS et les sapeurs-pompiers.

### **III) L'intégration des engagements de développement durable à travers la commande publique**

Dans les marchés du SDIS, les critères d'ordre social et/ou environnemental sont peu intégrés. Cependant, une première expérience portant sur l'insertion de clauses sociales dans les marchés de travaux pour la reconstruction du CIS de DOLE s'est révélée positive. La décision de recourir aux clauses sociales est étroitement liée aux moyens de contrôle d'exécution disponibles. En l'absence de tels moyens en interne, la possibilité d'une collaboration avec les services du conseil départemental pourrait être étudiée.

En outre, afin de définir au mieux ses besoins et de cerner la réponse qui peut y être apportée, le SDIS s'emploie à développer la pratique du « sourcing ». La méthode permet d'établir un cahier des charges adapté aux produits existants. Elle permet également de connaître la capacité des fournisseurs de répondre sans surcoût au besoin dans l'objectif de réalisation de l'achat économiquement le plus avantageux.